

NOTE DE LECTURE

La Maison-Dieu, 199, 1994/3, 137-143

LA PRIÈRE UNIVERSELLE AU MOYEN ÂGE

MÜLLER-GEIB W. : *Das Allgemeine Gebet der sonn- und feiertäglichen Pfarmesse im deutschen Sprachgebiet. Von der Karolingischen Reform bis zu den Reformversuchen der Aufklärungszeit*, (Münsteraner Theologische Abhandlungen, 14), Altenberge, Oros-Verlag, 1992, 504 p.

L'auteur présente ici le texte de la thèse qu'il a soutenue à Münster en 1990-1991 sur la prière universelle. L'idée lui en avait été suggérée naguère par le professeur A. Heinz de Trèves, qui a consacré plusieurs articles à des questions connexes. Comme l'indiquent précisément titre et sous-titre, le propos consiste à offrir le texte et à commenter les formulaires de la prière universelle de langue allemande (*l'allgemeine Gebet*) pour les dimanches et fêtes, depuis la réforme carolingienne jusqu'aux essais de réforme de l'époque des Lumières. Comme il le précise lui-même, l'auteur couvre donc les siècles ultérieurs à ceux qui m'avaient retenu dans ma thèse soutenue à Paris vingt ans plus tôt¹. Il reconnaît par ailleurs

1. P. DE CLERCK, *La « prière universelle » dans les liturgies latines anciennes, Témoignages patristiques et textes liturgiques* (Liturgiewissenschaftliche Quellen und Forschungen, 62), Münster, 1977.

sa dette à l'égard des travaux de J.-B. Molin, qui a publié soixante-six textes allant du X^e au XV^e siècle² ; le projet de l'A. est à la fois plus vaste puisqu'il s'étend jusqu'au XVIII^e siècle, et plus restreint puisqu'il se limite au domaine linguistique allemand.

Le livre commence par une très abondante bibliographie (p. 14-44) et se poursuit par des précisions de méthode et par un bon état de la question, qui montre comment on l'a abordée depuis J.-B. Lüft, en 1844. Le chapitre 2, le plus long (p. 57-318), offre trente-quatre formulaires s'étalant du X^e au XVI^e siècle ; ils sont précédés des *orationes sollemnes* du vendredi saint, considérées comme le modèle de nombreux textes ultérieurs, et par le formulaire du *Missel de Léofric* (X^e siècle) cité ici, bien qu'il sorte des limites territoriales annoncées, comme l'ancêtre des formulaires analysés dans la suite. Le chapitre 3 traite de l'*allgemeine Gebet* de saint Pierre Canisius, jésuite du milieu du XVI^e siècle. Comme le texte aura beaucoup de succès dans les pays de langue allemande, le chapitre 4 est consacré à la *Wirkungsgeschichte* de ce formulaire ; l'A. passe ici en revue une série de rituels de diocèses germaniques du XVI^e au XVIII^e siècle. Il montre ensuite (chap. 5) comment les liturgistes du siècle des Lumières ont reformulé la prière, comme l'avaient fait leurs collègues français au siècle précédent. L'ouvrage se termine par un chapitre de conclusions sur l'histoire de l'*allgemeine Gebet* depuis le Moyen Âge.

L'intérêt premier du livre réside dans la documentation que l'A. nous présente ; c'est à l'heure actuelle la plus ample sur le sujet. Pour l'époque couverte par les travaux du P. Molin, il apporte huit textes nouveaux, dont certains sont de nature privée plus que liturgique ; on perçoit ici le souhait de l'A. d'offrir une documentation exhaustive. Pour chaque formulaire, il cite avec précision les sources (principalement des homéliaires, vu la place de ces prières dans la messe, mais

2. J.-B. MOLIN, « *L'oratio communis fidelium* au Moyen Age en Occident du X^e au XV^e siècle », in *Miscellanea Liturgica in onore di Sua Eminenza il Card. G. Lercaro*, t. 2, Roma, 1967, p. 313-468 ; « Quelques textes médiévaux de la prière universelle », in *Traditio et Progressio. Studi liturgici in onore del Prof. A. Nocent, o.s.b.*, Roma, 1988, p. 333-358.

aussi des descriptions occasionnelles et, plus tard, les Rituels). On apprécie les notices qu'il fournit sur des auteurs qui ne sont pas toujours très connus, et généralement tous les renseignements d'ordre bibliographique et historique dont le livre est rempli, comme il convient dans une bonne thèse allemande. Cependant, comme l'A. a opté pour le maintien de la langue originale des documents, on aurait pu souhaiter une traduction des textes rédigés en latin et surtout en haut-allemand, peu accessibles aux non-germanistes. Chaque texte est suivi d'un commentaire, de type plus historique que théologique, et présenté dans sa fonction liturgique³.

Que ressort-il de cette vaste enquête ? D'abord, comme le souligne bien l'A., cette prière fait partie d'une *Predigtliturgie* ; en ce sens, on parlerait plus précisément, en français, de *prière du prône* que de prière universelle. Les conciles carolingiens, en effet, ont insisté pour que les pasteurs fassent, après le sermon, la catéchèse des textes essentiels de la vie chrétienne, le *Notre Père* et le Symbole des Apôtres ; pour atteindre son but, celle-ci s'est faite en langue vivante, de même que la prière qui s'y est annexée. Dans les pays germaniques enfin, cet ensemble s'est clôturé par l'*Offene Schuld*, sorte de confession communautaire avec formules déprécatives d'absolution⁴. Cet élément, entre autres, a accentué le caractère pénitentiel des formulaires ; l'A. montre bien comment l'on est passé d'une demande pour les pénitents à la dimension pénitentielle de l'ensemble de la prière. Dans le Rituel d'Eichstätt de 1880, on constate même une inversion de l'ordre de succession habituel : l'*Offene Schuld* se trouve au début des annexes au sermon, dans le but de purifier l'âme de ceux qui seront alors mieux préparés à la prière.

3. Le livre comporte peu de fautes. Signalons cependant p. 92, *ab Adam*, et p. 70, *Hanssens*. P. 94, la mention *pro familiaris* du Missel de Léofric est interprétée à la lumière des liens de parenté médiévaux ; sans nier l'intérêt de pareil arrière-fond, ne s'agit-il pas plus simplement des serviteurs de Dieu, voir 1. 3 « *propitius esto famulis tuis* » ?

4. Sur l'*Offene Schuld*, voir A. HEINZ, « Die deutsche Sondertradition für eine Bussritus der Gemeinde in der Messe », dans *Liturgisches Jahrbuch* 28, 1978, p. 193-214.

Les textes rassemblés, et c'est un grand intérêt du recueil, permettent de suivre l'évolution de la spiritualité et de toucher du doigt les diverses cultures qui s'expriment à travers ces formules. Ainsi, au plan liturgique, on voit apparaître une indifférenciation progressive entre le Père et le Fils. Les prières ne sont plus toutes adressées au Père ou au Fils, mais aussi à la Trinité, voire à Marie ou aux saints. Le *Notre-Père* se trouve parfois réduit au rôle de répons, ou encore de mesure du temps pour la prière silencieuse de l'assemblée. On assiste, d'autre part, à une inflation de la prière pour les défunts. Au plan culturel et historique, on voit apparaître la mention de nouvelles classes sociales, comme les chevaliers, ou d'autres catégories de personnes pour qui prier, comme les femmes enceintes, les cardinaux, les Turcs ou les patriarches ; on trouve l'indication des lieux où l'on se rend en pèlerinage, mais aussi des formulations hautement caractéristiques d'une époque, comme par exemple la demande « pour que Dieu fasse briller partout la lumière de la raison (*Vernunft*) et de l'Évangile », dans le deuxième formulaire du Rituel publié par Anton Selmar en 1812 (p. 445, 6^e intention). Il y a là un matériau de très grand intérêt, facilement exploitable à l'aide des index réunis à la fin du volume.

Avant de conclure, il faut énoncer une critique générale, et poser deux questions. La critique concerne l'interprétation de l'expression *oratio fidelium*. L'A. me prête l'opinion selon laquelle la tournure est d'origine canonique, et « désigne ceux qui ont le droit d'accomplir cette prière » (p. 45). Ceci est exact ; l'expression, qui n'a jamais été un terme technique pour désigner notre prière (voir mon livre, p. 309), mentionne les sujets de l'action. Mais elle le fait dans le cadre de l'ecclésiologie ancienne, où le terme *fidèles* désigne les baptisés, ceux qui ont professé la foi, et s'oppose donc à *infidèles*, et non à *prêtres* comme dans l'ecclésiologie de ces derniers siècles. Cette erreur d'interprétation explique une des préoccupations du livre, qui s'interroge constamment sur la participation active des fidèles à cette prière, et en vient à regretter, dans les conclusions du chapitre 2, qu'elle « devienne toujours davantage une prière sacerdotale, que l'assemblée suit en l'écoutant et à laquelle elle peut désormais répondre en

silence » (p. 310). Ceci fausse le regard porté sur les documents (p. 79, 416, 447, 465) ; pas plus que les formulaires médiévaux, ceux de l'Antiquité ne font des chrétiens les énonciateurs de la prière ; il n'existe pas un modèle de « prière des fidèles » différent de celui des oraisons qui seraient les « prières du prêtre ». Comme en toute prière liturgique, l'assemblée prie en commun ; plus précisément, elle s'unit aux intentions exprimées en y acquiescant par le répons.

La première question, par ailleurs, concerne les oraisons solennelles. L'A. les examine au début du chap. 2 vu « leur fonction (possible) de modèle dans la rédaction de nouveaux textes » (p. 73). Plus loin, il regrette qu'elles n'aient plus exercé ce rôle. L'opinion est à nuancer, car les oraisons solennelles ne sont pas le seul texte ancien à avoir exercé une influence. Les litanies anciennes ne se sont jamais donné les oraisons solennelles pour modèle, et elles ont sans doute eu autant sinon plus d'influence qu'elles. Il est vrai cependant que les oraisons solennelles ont plusieurs fois servi de modèle formel, par exemple dans les oraisons pascales hispaniques et gallicanes, et dans les formulaires structurés en « Prions pour... afin que... ».

La seconde question concerne les rapports entre le livre de W. Müller-Geib et le mien. Y a-t-il ou non continuité entre la prière universelle ancienne et les prières du prône, les *bidding prayers* anglaises ou l'*allgemeine Gebet* de langue allemande ? À l'encontre de la continuité se dresse le fait massif de l'absence de toute mention de la prière universelle dans les sacramentaires et autres livres liturgiques du haut Moyen Âge ; depuis les *libelli* de Vérone, toute trace en a disparu, à l'exception bien sûr des oraisons solennelles, et peut-être de la seconde oraison (*super sindonem*) des formulaires qui en comportent quatre⁵. De plus, les litanies dont nous esti-

5. Voir A. CHAVASSE, « L'oraison "super sindonem" dans la liturgie romaine », *Revue bénédictine* 70, 1960, 313-323 ; « À Rome, au tournant du ve siècle, additions et remaniements dans l'ordinaire de la messe », *Ecclesia orans* 5, 1988, p. 25-44, repris dans *La Liturgie de la ville de Rome du ve au VIIIe siècle. Une liturgie conditionnée par l'organisation de la vie in urbe et extra muros* (*Studia anselmiana*, 112 - *Analecta liturgica*, 18), Roma, 1993, p. 27-45. Cette deuxième oraison que l'on ne trouve pas dans

mons qu'elles ont servi naguère à la prière universelle, comme la *Deprecatio Gelasii*, n'ont plus cette fonction en nos sources actuelles⁶. Enfin, les textes de type canonique qui enjoignent de faire la prière, à partir de Réginon de Prüm (X^e siècle), argumentent de telle manière qu'ils donnent l'impression d'innover ; ils s'appuient sur des canons de conciles anciens, vrais ou faux, et signalent qu'il s'agit d'une tradition apostolique... « car, dit l'Apôtre, "Je vous recommande..." 1 Tm 2, 1-2 ». On ne ressent pas le besoin de justifier de telle manière une pratique existante.

Mais d'autre part, on trouve tout au long de l'histoire un même esprit, et un même type de demandes ; les prières médiévales sont rédigées avec les mêmes matériaux que la prière universelle antique. S'il y a eu rupture de tradition, comment expliquer la reprise de cette pratique, au X^e siècle ? Quel besoin s'est-il fait sentir ? La documentation habituellement exploitée n'en garde aucune trace. Aux yeux du P. Gy, l'hypothèse de la continuité serait historiquement moins onéreuse ; il écrit : « Mais comment supposer alors [si la prière universelle ancienne a disparu] l'existence des prières du prône à travers toute l'Europe ? N'est-il pas plus simple de supposer que la prière universelle a disparu de la messe papale mais

le Grégorien, mais bien dans certains formulaires du Léonien et du Gélasien, surtout dans le temporel, l'A. estime qu'elle devait servir de conclusion à la *Deprecatio Gelasii*. Selon lui, « Le triomphe du grégorien Hadrianum consacra l'absence de la *Deprecatio* et de l'Oraison sacerdotale de clôture » (1993, p. 45). Mais il faut remarquer que ceci reste dans le domaine des hypothèses ; aucune rubrique ne lie cette oraison à une litanie, et le contenu même des oraisons « n'est pas topique pour orienter par lui-même, et encore moins pour trancher » (*ib.*, p. 38).

6. Dans un des trois manuscrits gallicans de la *Deprecatio*, le Paris, Bibl. Mazarine 512, qui provient de Saint-Eloi de Noyon, vers 850, la litanie porte le titre suivant : *Deprecatio quam papa Gelasius pro universali deprecando (sic) Ecclesia constituit quamque sancti et beati patres pro omni christiano populo deprecantes in publicis et privatis orationibus cantare solebant* (Supplication que le pape Gélase prescrivit de prier pour l'Église universelle et que les saints et bienheureux Pères avaient l'habitude de chanter lorsqu'ils suppliaient pour tout le peuple chrétien dans leurs prières publiques et privées). Le titre indique bien que la prière, reprise ici dans l'euchologe privé que constitue ce manuscrit, n'est plus en usage, du moins dans sa destination première ; on n'introduit pas de cette manière une prière usuelle.

s'est perpétuée, à Rome et ailleurs, dans la messe presbytérale avec le peuple⁷ ? » Dans ce cas, la distinction entre liturgie papale et presbytérale est-elle justifiée ? Aucune source liturgique du haut Moyen Âge, qu'elle relève de l'un ou l'autre type, ne fait allusion à la prière universelle.

À ce propos, notre auteur n'apporte pas de lumière nouvelle. Il insiste cependant sur les réformes carolingiennes et la préoccupation de la catéchèse des textes essentiels de la vie chrétienne, faite en langue vivante. Il ne va pas jusqu'à dire qu'elles ont été l'occasion de restaurer la prière universelle, mais il écrit que, sans elles, « les intercessions en langue vivante n'auraient pas pu se développer » (p. 309). Si l'on veut progresser dans la résolution de cette question, il faudra donc fouiller la législation réformatrice carolingienne et y chercher une éventuelle allusion à la prière universelle.

P. DE CLERCK

La Bible de la liturgie, vol. 1 : Traduction officielle pour les célébrations, 1 100 p. ; vol. 2 : Volume de tables, 335 p., Brepols, 1993, 1 435 p.

Deux volumes, un gros et un petit, composent la nouvelle édition de cette *Bible de la liturgie*. S'y trouvent réunis :
- Les textes de l'Ancien Testament utilisés dans les lectionnaires (dimanche, semaine, rituel, messes votives et circonstances diverses). La traduction est celle de la Commission internationale francophone pour les traductions et la liturgie, approuvée par Rome en 1975.

- Tous les psaumes, et les cantiques bibliques de la liturgie des heures (y compris du Nouveau Testament), dans la traduction du Psautier liturgique oecuménique.

- Le Nouveau Testament en entier, traduit sous la responsabilité de la Commission internationale. Les passages absents du lectionnaire ont été insérés à leur place après avoir été traduits eux aussi selon les mêmes principes. L'insertion de

7. P.-M. GY, « Fonctionnement et signification de la prière universelle en Occident », *La Maison-Dieu* 129, 1977/1, p. 152 ; voir *id.* « Bulletin de liturgie », *Revue des sciences philosophiques et théologiques* 78, 1994/2, p. 280.